

Informations de base	
2023/0079(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Cadre permettant d'assurer un approvisionnement durable et sûr en matières premières critiques Modification Règlement 2013/168 2010/0271(COD) Modification Règlement 2018/858 2016/0014(COD) Modification Règlement 2018/1724 2017/0086(COD) Modification Règlement 2019/1020 2017/0353(COD) Subject 3.40.16 Matières premières 3.70.20 Développement durable Priorités législatives Déclaration commune 2023-24	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
			Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	BEER Nicola (Renew)	11/04/2023
			Rapporteur(e) fictif/fictive
			BENTELE Hildegard (EPP)
			CHAHIM Mohammed (S&D)
			HAHN Henrike (Greens/EFA)
			KLOC Izabela-Helena (ECR)
			DAUCHY Marie (ID)
			ERNST Cornelia (The Left)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
			Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	LEXMANN Miriam (EPP)	04/05/2023
	DEVE Développement (Commission associée)	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international (Commission associée)	ASIMAKOPOULOU Anna-Michelle (EPP)	27/04/2023

	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d’avis.		
	ECON Affaires économiques et monétaires	POLFJÄRD Jessica (EPP)		20/04/2023
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (Commission associée)	POLFJÄRD Jessica (EPP)		04/04/2023
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d’avis.		
	REGI Développement régional	BOGOVIČ Franc (EPP)		23/03/2023
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d’avis.		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Affaires étrangères		4013	2024-03-18
Commission européenne	DG de la Commission			Commissaire
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME			DOMBROVSKIS Valdis
Comité économique et social européen				

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
16/03/2023	Publication de la proposition législative	COM(2023)0160 	Résumé
08/05/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
15/06/2023	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
07/09/2023	Vote en commission, 1ère lecture		
07/09/2023	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A9-0260/2023	
13/09/2023	Débat en plénière		
14/09/2023	Décision du Parlement, 1ère lecture	T9-0325/2023	Résumé
14/09/2023	Résultat du vote au parlement		
14/09/2023	Dossier renvoyé à la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		

07/12/2023	Approbation en commission du texte adopté en négociations interinstitutionnelles de la 1ère lecture	PE757.056 GEDA/A/(2023)006754	
12/12/2023	Décision du Parlement, 1ère lecture	T9-0454/2023	Résumé
12/12/2023	Résultat du vote au parlement		
12/12/2023	Débat en plénière		
18/03/2024	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
11/04/2024	Signature de l'acte final		
03/05/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/0079(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2013/168 2010/0271(COD) Modification Règlement 2018/858 2016/0014(COD) Modification Règlement 2018/1724 2017/0086(COD) Modification Règlement 2019/1020 2017/0353(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 57_o Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/9/11590

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE746.959	15/05/2023	
Amendements déposés en commission		PE749.172	26/05/2023	
Amendements déposés en commission		PE749.173	26/05/2023	
Amendements déposés en commission		PE749.175	26/05/2023	
Amendements déposés en commission		PE749.174	30/05/2023	
Avis de la commission	ECON	PE749.165	17/07/2023	
Avis de la commission	AFET	PE749.074	18/07/2023	
Avis de la commission	ENVI	PE749.316	19/07/2023	
Avis de la commission	REGI	PE751.730	19/07/2023	

Avis de la commission	INTA	PE749.058	20/07/2023	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0260/2023	07/09/2023	
Texte adopté du Parlement, vote partiel en 1ère lecture /lecture unique		T9-0325/2023	14/09/2023	Résumé
Texte convenu lors de négociations interinstitutionnelles		PE757.056	29/11/2023	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0454/2023	12/12/2023	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Lettre de la Coreper confirmant l'accord interinstitutionnel	GEDA/A/(2023)006754		29/11/2023	
Projet d'acte final	00078/2023/LEX		10/04/2024	
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2023)0160 		16/03/2023	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2023)0360 		17/03/2023	
Document annexé à la procédure	SWD(2023)0160 		17/03/2023	
Document annexé à la procédure	SWD(2023)0161 		17/03/2023	
Document annexé à la procédure	SWD(2023)0162 		17/03/2023	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2024)56		22/03/2024	
Parlements nationaux				
Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	IT_CHAMBER	COM(2023)0160	06/07/2023	
Contribution	RO_SENATE	COM(2023)0160	29/09/2023	
Contribution	FR_SENATE	COM(2023)0160	20/03/2024	
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR2188/2023	05/07/2023	
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1573/2023	12/07/2023	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Service de recherche du PE	Briefing	11/06/2024
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
CHAHIM Mohammed	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	14/05/2025	Global Witness Heinrich Böll Stiftung e.V. Earth Rights International
CHAHIM Mohammed	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	09/10/2024	Vulcan Energie Ressourcen
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	17/04/2024	Anglo American
HAHN Henrike	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	21/03/2024	Bundesverband deutscher Banken e.V. EnBW Energie Baden-Württemberg AG Grüner Wirtschaftsdialog e.V. Merck Salzgitter AG Verband der Automobilindustrie ALBA Group Interseroh+ Proxima Fusion
LEXMANN Miriam	Rapporteur(e) pour avis	AFET	05/03/2024	Cobalt Institute
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	01/02/2024	Branchenverband Steinkohle und Nachbergbau e. V. Verband Bergbau, Geologie, Umwelt e.V.
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	01/02/2024	Europäische Investitionsbank
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	12/12/2023	Mission of Canada to the EU
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	12/12/2023	Rio Tinto
BOGOVIĆ Franc	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	12/12/2023	Rio Tinto
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	11/12/2023	Mission of Canada to the EU
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	07/12/2023	European Association of Mining Industries, Metal Ores & Industrial Minerals industriAll European Trade Union
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	07/12/2023	Delegation of the Committee on Energy and Mining of the Chilean Senate
TUDORACHE Dragoș	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AFET	05/12/2023	Applied Materials

BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	24/11/2023	UK Mission to the European Union
KARLSBRO Karin	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ENVI	22/11/2023	Svemin
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	20/11/2023	Tony Blair Institute for Global Change
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	15/11/2023	Australian Embassy to the European Union
POLFJÄRD Jessica	Rapporteur(e) pour avis	ENVI	15/11/2023	Boliden Group
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	15/11/2023	Airbus Breakthrough Energy Catalyst Foundation Carnegie Europe
FUGLSANG Niels	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ECON	14/11/2023	Energy Transition Minerals
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	14/11/2023	Eumicon AISBL
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	14/11/2023	Eumicon AISBL
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	09/11/2023	EUROMETAUX
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	08/11/2023	Verband Deutscher Metallhändler und Recycler e.V. WirtschaftsVereinigung Metalle
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	20/10/2023	Siemens AG
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	17/10/2023	Number Three B.V.
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	26/09/2023	Australian Ambassador to the EU, Caroline Millar Australian Minister for Resources, Madeleine King
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	21/09/2023	Swedish Association of Mines, Mineral and Metal Producers
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	20/09/2023	Stiftung KlimaWirtschaft
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	14/09/2023	The European Steel Association
BOGOVIČ Franc	Rapporteur(e)	ITRE	12/09/2023	Solar Power Europe
LEXMANN Miriam	Rapporteur(e) pour avis	AFET	07/09/2023	CIDSE - International Alliance of Catholic social justice organisations
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	05/09/2023	Heraeus Group
BOGOVIČ Franc	Rapporteur(e)	ITRE	05/09/2023	European Energy Forum
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	04/09/2023	Aurum Exploration Velocity Minerals Dundee Precious Metals
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	31/08/2023	Northvolt
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	30/08/2023	European Recycling Industries' Confederation (EuRIC)
HAHN Henrike	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	03/08/2023	Rio Tinto
HAHN Henrike	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	02/08/2023	OffWorld AI
HAHN Henrike	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	19/07/2023	Rio Tinto

BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	18/07/2023	SME United
GUSMÃO José	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ECON	18/07/2023	ZERO - ASSOCIAÇÃO SISTEMA TERRESTRE SUSTENTÁVEL
CHAHIM Mohammed	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	17/07/2023	SOMO
MATTHIEU Sara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	17/07/2023	CLG Europe
KARLSBRO Karin	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ENVI	13/07/2023	Sametinget
HAHN Henrike	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	11/07/2023	European Commission
MATTHIEU Sara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	11/07/2023	European Environmental Bureau
BOGOVIĆ Franc	Rapporteur(e) pour avis	REGI	10/07/2023	WindEurope
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	06/07/2023	RENAULT
FUGLSANG Niels	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ECON	05/07/2023	Norsk Hydro
KARLSBRO Karin	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ENVI	05/07/2023	LKAB Euromines
SOLÉ Jordi	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AFET	04/07/2023	CELSA Group
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	28/06/2023	HydrogenEurope
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	27/06/2023	Brot für die Welt / SOMO - The Centre for Research on Multinational Corporations / FARN (Fundación Ambiente Recursos Naurales)
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	23/06/2023	Deutsche Industrie- und Handelskammer
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	20/06/2023	WirtschaftsVereinigung Metalle
ERNST Cornelia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	13/06/2023	Geokompetenzzentrum Freiberg
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	09/06/2023	Norge Mining LTD
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	08/06/2023	VDMA e.V.
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	06/06/2023	SANOFI
ERNST Cornelia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	31/05/2023	3M Association Française pour l'Itinérance de la Recharge Électrique des Véhicules Transport and Environment (European Federation for Transport and Environment)
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	31/05/2023	Robert Bosch GmbH
FUGLSANG Niels	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ECON	31/05/2023	KIC InnoEnergy SE
BOGOVIĆ Franc	Rapporteur(e) pour avis	REGI	30/05/2023	Cobalt Institute
CHAHIM Mohammed	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	30/05/2023	Vereniging VNO-NCW

FUGLSANG Niels	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ECON	29/05/2023	Australian Mission to the EU
CHAHIM Mohammed	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	26/05/2023	Netherlands Organisation for Applied Scientific Research TNO Number Three
BJÖRK Malin	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ENVI	26/05/2023	Swedish Society for Nature Conservation
BJÖRK Malin	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ENVI	26/05/2023	European Environmental Bureau
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	25/05/2023	UK Mission
BOURGEOIS Geert	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	INTA	24/05/2023	Haleon
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	24/05/2023	Vulcan Energies
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	24/05/2023	W.L. Gore & Associates GmbH
CHAHIM Mohammed	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	24/05/2023	Svemin
ARENA Maria	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	AFET	23/05/2023	Transport and Environment (European Federation for Transport and Environment)
ERNST Cornelia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	23/05/2023	Brot für die Welt SOMO Fundación Ambiente y Recursos Naturales
HAHN Henrike	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	23/05/2023	Brot für die Welt SOMO - The Centre for Research on Multinational Corporations FARN (Fundación Ambiente Recursos Naurales)
BOGOVIČ Franc	Rapporteur(e) pour avis	REGI	23/05/2023	CRM Alliance
CHAHIM Mohammed	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	23/05/2023	Transport and Environment (European Federation for Transport and Environment)
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	22/05/2023	Joint European Disruptive Initiative
CHAHIM Mohammed	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	22/05/2023	Netherlands Organisation for Applied Scientific Research TNO
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	17/05/2023	AEGIS Europe
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	17/05/2023	Stora Enso
HAHN Henrike	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	17/05/2023	IG Metall
HAHN Henrike	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	17/05/2023	BASF SE
LEXMANN Miriam	Rapporteur(e) pour avis	AFET	16/05/2023	Anglo American
ERNST Cornelia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	16/05/2023	AYNI Verein für Ressourcengerechtigkeit e.V.
ERNST Cornelia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	16/05/2023	Helmholtz-Institut Freiberg für Ressourcentechnologie
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	16/05/2023	Hydro RE Graphite
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	16/05/2023	EIT Raw Materials
ERNST Cornelia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	15/05/2023	Meyer Burger Technology AG

ERNST Cornelia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	15/05/2023	Fraunhofer-Institut
FUGLSANG Niels	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	ECON	15/05/2023	Confederation of Danish Industry
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	15/05/2023	European Aluminium
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	15/05/2023	CRM Alliance
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	15/05/2023	SveMin
BOGOVIČ Franc	Rapporteur(e) pour avis	REGI	15/05/2023	Rare Earths Norway AS
ERNST Cornelia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	10/05/2023	A3M
HAHN Henrike	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	10/05/2023	ERAMET
HAHN Henrike	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	10/05/2023	WirtschaftsVereinigung Metalle
HAHN Henrike	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	10/05/2023	TRIMET Aluminium SE
HAHN Henrike	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	10/05/2023	Euromines The European Association of Mining Industries, Metal Ores & Industrial Minerals
ASIMAKOPOULOU Anna-Michelle	Rapporteur(e) pour avis	INTA	10/05/2023	Umicore
ASIMAKOPOULOU Anna-Michelle	Rapporteur(e) pour avis	INTA	10/05/2023	BASF SE
ASIMAKOPOULOU Anna-Michelle	Rapporteur(e) pour avis	INTA	10/05/2023	Euromines
CHAHIM Mohammed	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	10/05/2023	Vulcan Energie Ressourcen
CHAHIM Mohammed	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	10/05/2023	European Aluminium AISBL
CHAHIM Mohammed	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	10/05/2023	WWF Deutschland
ERNST Cornelia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	09/05/2023	European Aluminium AISBL
HAHN Henrike	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	09/05/2023	EUROMETAUX European Copper Institute Rud Pedersen Public Affairs Brussels
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	09/05/2023	EUROMETAUX
HAHN Henrike	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	09/05/2023	Vulcan Energie Ressourcen
ASIMAKOPOULOU Anna-Michelle	Rapporteur(e) pour avis	INTA	09/05/2023	European Copper Institute
ASIMAKOPOULOU Anna-Michelle	Rapporteur(e) pour avis	INTA	09/05/2023	EUROALLIAGES
ASIMAKOPOULOU Anna-Michelle	Rapporteur(e) pour avis	INTA	09/05/2023	EUROMETAUX
BOGOVIČ Franc	Rapporteur(e) pour avis	REGI	09/05/2023	European Copper Institute

BOGOVIČ Franc	Rapporteur(e) pour avis	REGI	09/05/2023	Euromines
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	09/05/2023	Diehl Aviation & Diehl Defence
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	09/05/2023	Euromines
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	09/05/2023	EUROMETAUX
CHAHIM Mohammed	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	09/05/2023	Stora Enso Oyj
MATTHIEU Sara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	09/05/2023	EUROMETAUX
MATTHIEU Sara	Rapporteur(e) fictif /fictive	ENVI	09/05/2023	AGORIA Umicore Nyrstar
BOGOVIČ Franc	Rapporteur(e) pour avis	REGI	08/05/2023	European Aluminium AISBL
ERNST Cornelia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	05/05/2023	PowerShift - Verein fuer eine oekologisch-solidarische Energie- & Weltwirtschaft e.V.
ERNST Cornelia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	05/05/2023	Stora Enso Oyj
ERNST Cornelia	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	04/05/2023	Detusche Umwelthilfe
BOGOVIČ Franc	Rapporteur(e) pour avis	REGI	03/05/2023	Hydrogen Europe
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	03/05/2023	LKAB
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	02/05/2023	European Investment Bank European Raw Materials Allianz LKAB
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	28/04/2023	ASML Netherlands B.V.
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	28/04/2023	WV Metalle
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	28/04/2023	Deutsche Umwelthilfe e.V.
CHAHIM Mohammed	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	28/04/2023	Bureau Brussel Vewin - Unie van Waterschappen
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	27/04/2023	Swedish Association of Mines, Mineral and Metal Producers
CHAHIM Mohammed	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	27/04/2023	Verkor
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	26/04/2023	European Battery Alliance
POLFJÄRD Jessica	Rapporteur(e) pour avis	ENVI	26/04/2023	Svemin
CHAHIM Mohammed	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	26/04/2023	Northvolt
CHAHIM Mohammed	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	26/04/2023	Rare Earths Norway AS
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	25/04/2023	ERAMET

BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	25/04/2023	Deutsche Umwelthilfe e.V.
CHAHIM Mohammed	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	25/04/2023	Norsk Hydro
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	20/04/2023	Li-Cicle
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	19/04/2023	Luossavaara Kiirunavaara Aktiebolag
CHAHIM Mohammed	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	19/04/2023	Luossavaara Kiirunavaara Aktiebolag
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	13/04/2023	Konrad-Adenauer-Stiftung
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	13/04/2023	FleishmanHillard EU
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	30/03/2023	PowerShift - Verein fuer eine oekologisch-solidarische Energie- & Weltwirtschaft e.V.
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	30/03/2023	Verband der Automobilindustrie
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	30/03/2023	Critical Raw Materials Alliance
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	30/03/2023	Verband der Automobilindustrie
BEER Nicola	Rapporteur(e)	ITRE	20/03/2023	SAFRAN
BENTELE Hildegard	Rapporteur(e) fictif /fictive	ITRE	08/02/2023	Nickel Institute Transport and Environment (European Federation for Transport and Environment) EUROBAT OECD

Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
TORVALDS Nils	29/11/2023	Seas At Risk
BEGHIN Tiziana	16/11/2023	Oxfam
TORVALDS Nils	15/11/2023	Anglo American
SKYTTEDEL Sara	15/11/2023	Boliden Group
BALT Marek Paweł	07/11/2023	Rasmussen Global
TORVALDS Nils	08/09/2023	Chair for signatories in the Statement submitted to EU Commission on CRMA
GEIER Jens	08/09/2023	European Aluminium AISBL
NIINISTÖ Ville	08/09/2023	Kansalaisten kaivosvaltuuskunta - MiningWatch Finland ry
GEIER Jens	26/07/2023	Von Beust & Coll. Beratungsges. mbH & Co KG
ECKE Matthias	21/07/2023	Freiberger Compound Materials GmbH Wirtschaftsvereinigung Metalle
VANDENKENDELAERE Tom	12/07/2023	DEME Group
GEIER Jens	05/07/2023	European Association of Mining Industries, Metal Ores & Industrial Minerals
VAUTMANS Hilde	03/07/2023	DEME Group

VAN BREMPT Kathleen	01/06/2023	IPIS
GRUDLER Christophe	01/06/2023	Alstom
KOHUT Łukasz	24/05/2023	Jastrzębska Spółka Węglowa S.A.
ECKE Matthias	23/05/2023	Industriegewerkschaft Bergbau, Chemie, Energie
ECKE Matthias	23/05/2023	Umweltbundesamt
KUMPULA-NATRI Miapetra	23/05/2023	Stora Enso Oyj
VANDENKENDELAERE Tom	10/05/2023	AGORIA Nyrstar Netherlands (Holdings) B.V. Umicore
VANDENKENDELAERE Tom	10/05/2023	AEGIS Europe EUROALLIAGES
GÁLVEZ Lina	10/05/2023	Alcoa Inespal Aurubis AG Atlantic Copper Asturiana de Zinc
HAHN Svenja	10/05/2023	TRIMET Aluminium SE Wirtschaftsvereinigung Metalle
SKYTTEDAL Sara	10/05/2023	LKAB
PEKKARINEN Mauri	09/05/2023	Norsk Hydro
SKYTTEDAL Sara	09/05/2023	ERAMET
BALT Marek Paweł	08/05/2023	Hydro
VAN BREMPT Kathleen	04/05/2023	AGORIA
PEKKARINEN Mauri	19/04/2023	Swedish Mining Group
BENTELE Hildegard	30/03/2023	Bundesverband der Deutschen Industrie e.V.
BENTELE Hildegard	29/03/2023	BeST - Beryllium Science & Technology Association
GÁLVEZ Lina	29/03/2023	CRM Alliance
MALDONADO LÓPEZ Adriana	29/03/2023	Grupo Renault
BENTELE Hildegard	27/03/2023	BDEW Bundesverband der Energie- und Wasserwirtschaft e. V.
BENTELE Hildegard	24/03/2023	AMG Lithium GmbH
BENTELE Hildegard	22/03/2023	PowerShift - Verein fuer eine oekologisch-solidarische Energie- & Weltwirtschaft e.V. WVMetalle
GÁLVEZ Lina	22/03/2023	Euromines Director General
GÁLVEZ Lina	22/03/2023	Orano
BENTELE Hildegard	21/03/2023	Anglo American
PEKKARINEN Mauri	14/03/2023	Permanent Representation of the Kingdom of the Netherlands to the European Union
PEKKARINEN Mauri	08/02/2023	UK Mission to the EU

Acte final		
Regulation 2024/1252 OJ OJ L 03.05.2024 Rectificatif à l'acte final 32024R1252R(01) OJ OJ L 03.06.2024		Résumé

Cadre permettant d'assurer un approvisionnement durable et sûr en matières premières critiques

2023/0079(COD) - 03/05/2024 - Acte final

OBJECTIF : améliorer le fonctionnement du marché intérieur en établissant un cadre destiné à garantir l'accès de l'Union à un approvisionnement sûr, résilient et durable en matières premières critiques, notamment en favorisant l'efficacité et la circularité tout au long de la chaîne de valeur.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (UE) 2024/1252 du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et modifiant les règlements (UE) n° 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1724 et (UE) 2019/1020.

CONTENU : le règlement crée **un cadre commun de l'Union pour garantir l'accès à un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques** et préserver la résilience économique et l'autonomie stratégique ouverte de l'Union.

Matières premières critiques et stratégiques

Le règlement dresse deux listes de matières (**34 critiques et 17 stratégiques**) qui sont essentielles pour les transitions écologique et numérique, ainsi que pour les industries spatiales et de la défense. La Commission pourra actualiser la liste des matières premières stratégiques, et si nécessaire, actualisera la liste des matières premières stratégiques au plus tard le 24 mai 2027, et tous les trois ans par la suite.

Niveaux de référence

La Commission et les États membres devront prendre des mesures afin :

1) de faire en sorte qu'à l'horizon **2030**, les capacités de l'Union en ce qui concerne toutes les matières premières stratégiques aient sensiblement augmenté de façon à atteindre les niveaux de référence suivants:

- la **capacité d'extraction** de l'Union permet d'extraire les minerais, minéraux ou concentrés nécessaires à une production satisfaisant au moins **10%** de la consommation annuelle de matières premières stratégiques de l'Union, dans la mesure du possible compte tenu des réserves de l'Union;

- la **capacité de transformation** de l'Union permet de produire des quantités satisfaisant au moins **40%** de la consommation annuelle de matières premières stratégiques de l'Union;

- la **capacité de recyclage** de l'Union permet de produire des quantités satisfaisant au moins **25%** de la consommation annuelle de matières premières stratégiques de l'Union et de recycler des quantités sensiblement croissantes de chaque matière première stratégique contenue dans les déchets.

2) de **diversifier les sources d'importation** des matières premières stratégiques de l'Union en vue de faire en sorte qu'à l'horizon 2030, la consommation annuelle de l'Union de chaque type de matières premières stratégiques à une étape quelconque de la transformation puisse reposer sur les importations provenant de plusieurs pays tiers ou de pays ou territoires d'outre-mer (PTOM), et sans qu'aucun de ces derniers ne représente plus de **65%** de la consommation annuelle de l'Union de ces matières premières stratégiques.

Projets stratégiques

À la demande d'un promoteur de projet, la Commission reconnaîtra en tant que projet stratégique les projets dans le secteur des matières premières i) qui présentent une faisabilité technique suffisante, y compris en ce qui concerne le volume attendu de matières premières stratégiques ou de matières de substitution venant accroître les capacités de l'Union; ii) sont mis en œuvre dans des conditions durables sur le plan social et environnemental et iii) produisent des avantages transfrontières au-delà de l'État membre concerné, y compris des effets d'entraînement plus en aval de la chaîne de valeur.

Afin de faciliter le développement de projets stratégiques, les États membres créeront des **points de contact uniques** au niveau administratif et au stade pertinents de la chaîne de valeur des matières premières critiques.

Statut prioritaire des projets stratégiques

Les projets stratégiques sont réputés contribuer à la sécurité de l'approvisionnement en matières premières stratégiques de l'Union. Pour assurer un traitement administratif efficace de la **procédure d'octroi des autorisations** relatives aux projets stratégiques dans l'Union, les promoteurs de projets et toutes les autorités concernées devront veiller à ce que la procédure en question soit exécutée **le plus rapidement possible**. Les projets stratégiques dans l'Union se verront attribuer le statut le plus important existant au niveau national, lorsqu'un tel statut existe dans le droit national, et seront traités en conséquence dans les procédures d'octroi des autorisations.

Durée de la procédure d'octroi des autorisations

Les projets stratégiques impliquant l'extraction recevront leurs autorisations dans un délai maximal de **27 mois**, tandis que les projets de recyclage et de transformation devront recevoir les leurs dans un délai de **15 mois**, à quelques exceptions près visant à garantir un dialogue constructif avec les communautés locales concernées par les projets ainsi qu'une évaluation appropriée des incidences sur l'environnement dans les cas complexes.

La Commission mènera, s'il y a lieu en collaboration avec les États membres, des actions visant à accélérer et à attirer les investissements privés dans les projets stratégiques. Elle mettra en place un système visant à faciliter la conclusion d'accords d'achat de la production liés à des projets stratégiques, conformément aux règles de concurrence.

Programmes d'exploration nationaux

Au plus tard le 24 mai 2025, chaque État membre devra élaborer un programme national d'exploration générale ciblant des matières premières critiques et des minéraux porteurs de matières premières critiques. Ces programmes nationaux seront réexaminés au moins tous les cinq ans et actualisés si nécessaire.

Évaluation des risques

Les grandes entreprises produisant des technologies stratégiques (c'est-à-dire les producteurs de batteries, d'hydrogène ou de générateurs d'énergie renouvelable) procéderont à une évaluation des risques liés à leurs chaînes d'approvisionnement afin de recenser les vulnérabilités.

Suivi des risques

La Commission opérera un suivi des risques pour l'approvisionnement en matières premières critiques, en particulier de ceux qui risquent de fausser la concurrence ou de fragmenter le marché intérieur. Ce suivi portera, entre autres, sur l'évolution de paramètres tels que les flux commerciaux entre l'Union et les pays tiers et sur le marché intérieur, l'offre et la demande, la volatilité des prix et les goulets d'étranglement à tous les stades de la production de l'Union.

Enfin, le **comité européen des matières premières critiques** est institué. Il donnera des conseils à la Commission et exécutera les missions définies dans le présent règlement.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 23.5.2024.

Cadre permettant d'assurer un approvisionnement durable et sûr en matières premières critiques

2023/0079(COD) - 12/12/2023 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 549 voix pour, 43 contre et 24 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et modifiant les règlements (UE) n° 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1724 et (UE) 2019/1020.

La position du Parlement européen arrêtée en première lecture dans le cadre de la procédure législative ordinaire modifie la proposition comme suit:

Objectifs

Le règlement a pour but d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur en établissant **un cadre visant à garantir à l'Union un approvisionnement sûr, résilient et durable en matières premières critiques**, notamment en promouvant l'efficacité et la circularité tout au long de la chaîne de valeur.

Afin de réaliser cet objectif général, le règlement énonce des mesures visant à **réduire le risque de ruptures d'approvisionnement** liées aux matières premières critiques susceptibles de fausser la concurrence et de fragmenter le marché intérieur, notamment i) en recensant et en soutenant des **projets stratégiques** qui contribuent à réduire les dépendances et à diversifier les importations et ii) en entreprenant de porter le **progrès technologique** et l'utilisation efficace des ressources afin de modérer l'augmentation attendue de la consommation de matières premières critiques dans l'Union.

Liste des matières premières stratégiques

La liste comprend **34 matières premières critiques et 17 matières premières stratégiques** énumérées aux annexes I et II du règlement. Ces listes comprennent entre autres la bauxite/l'alumine/l'aluminium, le cobalt, le cuivre, le lithium, le manganèse, le graphite et le nickel de qualité batterie, les terres rares destinées à la production d'aimants, le silicium et le titane métal et le tungstène.

La Commission réexaminera et, si nécessaire, actualisera la liste des matières premières stratégiques trois ans après la date d'entrée en vigueur du règlement et tous les trois ans par la suite.

Projets stratégiques - niveaux de référence

La Commission et les États membres renforceront les différentes étapes de la chaîne de valeur des matières premières stratégiques au moyen des mesures afin de faire en sorte qu'à **l'horizon 2030**, les capacités de l'Union en ce qui concerne toutes les matières premières stratégiques aient sensiblement augmenté de façon à atteindre les niveaux de référence suivants:

- la **capacité d'extraction** de l'Union permet d'extraire les minerais, minéraux ou concentrés nécessaires à une production satisfaisant **au moins 10%** de la consommation annuelle de matières premières stratégiques de l'Union;

- la **capacité de transformation** de l'Union, y compris toutes les étapes de transformation intermédiaires, permet de produire des quantités satisfaisant **au moins 40%** de la consommation annuelle de matières premières stratégiques de l'Union;

- la **capacité de recyclage** de l'Union permet de produire des quantités satisfaisant **au moins 25%** de la consommation annuelle de matières premières stratégiques de l'Union et de recycler des quantités sensiblement croissantes de chaque matière première stratégique **contenue dans les déchets**.

L'objectif est également de **diversifier les sources d'importation** des matières premières stratégiques de l'Union en vue de faire en sorte qu'à l'horizon 2030, la consommation annuelle de l'Union de chaque type de matières premières stratégiques à une étape quelconque de la transformation puisse reposer sur les importations provenant de plusieurs pays tiers, sans qu'aucun de ces derniers ne représente **plus de 65%** de la consommation annuelle de l'Union.

Points de contact uniques

Afin de réduire la complexité et d'accroître l'efficacité et la transparence de la procédure d'octroi des autorisations, les promoteurs de projets dans le secteur des matières premières critiques devront pouvoir interagir avec un point de contact unique, qui soit chargé **de faciliter et de coordonner la procédure d'autorisation**. À cette fin, les États membres devront mettre en place ou désigner un ou plusieurs points de contact uniques, tout en veillant à ce que les promoteurs de projets n'aient à interagir qu'avec un seul point de contact.

Statut prioritaire des projets stratégiques

Les projets stratégiques seront réputés contribuer à la sécurité de l'approvisionnement en matières premières stratégiques de l'Union. La Commission entreprendra, s'il y a lieu en collaboration avec les États membres, des activités visant à accélérer et à attirer les investissements privés dans les projets stratégiques.

Procédure d'octroi des autorisations

Le texte amendé prévoit une procédure d'octroi des autorisations **rapide et simplifiée** pour les projets d'extraction stratégiques, qui sera gérée par un point de contact national unique. Pour les projets stratégiques dans l'Union, la procédure d'octroi des autorisations ne devra pas dépasser: i) **27 mois** pour des projets stratégiques dans le secteur de l'extraction et ii) **15 mois** pour des projets stratégiques ayant trait uniquement à la transformation ou au recyclage. Les députés ont en outre insisté sur la nécessité de réduire les formalités administratives, notamment pour les petites et moyennes entreprises.

Partenariats stratégiques avec des pays tiers

Les députés ont souligné l'importance de conclure des partenariats stratégiques avec des pays tiers pour les matières premières critiques, afin de diversifier l'approvisionnement de l'UE, en s'assurant que ces partenariats soient **bénéfiques pour toutes les parties concernées**.

Les députés souhaitent que les partenariats stratégiques conclus par l'Union contribuent: i) à améliorer la sécurité d'approvisionnement de l'Union; ii) à améliorer la coopération tout au long de la chaîne de valeur des matières premières critiques entre l'Union et les pays partenaires; iii) au développement économique et social des pays partenaires, notamment en promouvant des pratiques d'économie durable et circulaire, des conditions de travail décentes et le respect des droits de l'homme tout au long de leurs chaînes de valeur des matières premières.

Préparation aux risques des entreprises

Les grandes entreprises exposées à des pénuries de matières premières stratégiques dans des technologies stratégiques (à savoir les entreprises qui fabriquent des batteries destinées au stockage de l'énergie et à l'électromobilité, des équipements nécessaires à la production et à l'utilisation de l'hydrogène, des équipements liés à la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable, des avions, des pompes à chaleur, des dispositifs électroniques mobiles, de la robotique, des drones, des satellites et des puces perfectionnées et pour la transmission et le stockage de données), devront procéder au moins tous les trois ans à une **évaluation des risques** liés à leur chaîne d'approvisionnement en matières premières stratégiques, qu'elles pourront présenter à leur conseil d'administration.

Si des vulnérabilités importantes aux ruptures d'approvisionnement sont décelées à la suite de l'évaluation des risques, les entreprises devront s'efforcer d'atténuer ces vulnérabilités.

Cadre permettant d'assurer un approvisionnement durable et sûr en matières premières critiques

2023/0079(COD) - 16/03/2023 - Document de base législatif

OBJECTIF : améliorer le fonctionnement du marché intérieur en établissant un cadre pour garantir l'accès de l'Union à un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : les matières premières se trouvent au début de toutes les chaînes de valeur industrielles. Le présent projet de règlement se concentre sur les matières premières non énergétiques et non agricoles qui sont importantes pour l'économie de l'UE et dont l'approvisionnement est soumis à un niveau élevé de risque pour l'offre. Ces matières premières critiques (MPC) sont souvent des intrants indispensables pour un large éventail de secteurs stratégiques, notamment les énergies renouvelables, l'industrie numérique, les secteurs de l'espace et de la défense et le secteur de la santé.

Dans le même temps, l'extraction et la transformation des MPC peuvent avoir des incidences négatives sur l'environnement, en fonction des méthodes et des processus utilisés, ainsi que des incidences sociales.

L'UE **dépend presque exclusivement des importations** pour de nombreuses matières premières essentielles. Les fournisseurs de ces importations sont souvent très concentrés dans un petit nombre de pays tiers, tant au niveau de l'extraction que de la transformation. Par exemple, l'UE se procure 97% de son magnésium en Chine. Les terres rares lourdes, utilisées dans les aimants permanents, sont exclusivement raffinées en Chine. 63% du cobalt mondial, utilisé dans les batteries, est extrait en République démocratique du Congo, tandis que 60% est raffiné en Chine. Cette concentration expose l'UE à des **risques d'approvisionnement importants**. Il existe des précédents de pays qui ont tiré parti de leur position de force en tant que fournisseurs de MPC contre les pays acheteurs, par exemple en imposant des restrictions à l'exportation.

Avec l'évolution mondiale vers les énergies renouvelables et la numérisation de nos économies et de nos sociétés, la demande de certaines de ces matières premières essentielles devrait augmenter rapidement au cours des prochaines décennies.

La perturbation de l'approvisionnement en biens essentiels lors de la crise COVID-19 et la crise énergétique déclenchée par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine ont mis en évidence les dépendances structurelles de l'UE en matière d'approvisionnement et leurs effets potentiellement préjudiciables en temps de crise.

L'initiative sur les matières premières de 2008 et le plan d'action 2020 sur les matières premières critiques ont tous deux fourni un cadre pour les initiatives visant à évaluer la criticité des différentes matières premières, la diversification internationale, la recherche et l'innovation et le développement de la capacité de production de MPC dans l'UE. Toutefois, les actions non réglementaires n'ont pas suffi à garantir l'accès de l'UE à un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de cadre réglementaire visant à réduire structurellement les risques d'approvisionnement pour l'ensemble des matières premières essentielles.

CONTENU : la Commission présente une proposition qui vise à **établir un cadre réglementaire pour garantir l'accès de l'Union à un approvisionnement sûr et durable en matières premières essentielles**. Le règlement proposé vise à :

1. renforcer les différentes étapes de la chaîne de valeur des matières premières critiques européennes;
2. diversifier les importations de matières premières critiques de l'UE afin de réduire les dépendances stratégiques;
3. améliorer la capacité de l'UE à surveiller et à atténuer les risques actuels et futurs de perturbation de l'approvisionnement en matières premières critiques;
4. assurer la libre circulation des matières premières critiques sur le marché unique tout en garantissant un niveau élevé de protection de l'environnement, en améliorant leur circularité et leur durabilité.

Liste des matières premières critiques

En plus de mettre à jour la liste des matières premières critiques, la proposition identifie une liste de matières premières stratégiques, qui sont cruciales pour les technologies importantes pour les ambitions vertes et numériques de l'Europe et pour les applications de défense et spatiales, mais dont l'approvisionnement futur n'est pas sûr. Le règlement proposé intègre en même temps, dans le droit de l'UE, la liste des matières premières critiques et celle des matières premières stratégiques.

La Commission devrait réexaminer et, si nécessaire, mettre à jour la liste des matières premières stratégiques quatre ans après la date d'entrée en vigueur du règlement et tous les quatre ans par la suite.

Valeurs de référence

La proposition fixe des valeurs de référence pour **améliorer les capacités d'extraction, de transformation et de recyclage** des matières premières essentielles dans l'UE et orienter les efforts de diversification. Elle fixe également des valeurs de référence claires en ce qui concerne les **capacités intérieures** tout au long de la chaîne d'approvisionnement en matières premières stratégiques pour diversifier l'approvisionnement de l'UE à l'horizon 2030:

- au moins **10%** de la consommation annuelle de l'UE pour l'**extraction** dans l'UE;
- au moins **40%** de la consommation annuelle de l'UE pour la **transformation** opérée dans l'UE;
- au moins **15%** de la consommation annuelle de l'UE pour le **recyclage** effectué dans l'UE;
- pas plus de **65%** de la consommation annuelle de l'Union de chaque matière première stratégique à un stade de transformation donné ne devrait provenir **d'un seul pays tiers**.

La proposition :

- définit le cadre visant à renforcer la chaîne de valeur stratégique des matières premières de l'UE en sélectionnant et en mettant en œuvre des projets stratégiques qui pourront bénéficier de **procédures d'autorisation simplifiées** et d'un accès facilité aux possibilités de financement, qui seront également améliorés par une meilleure coordination;
- développe un **mécanisme de surveillance coordonnée** des chaînes d'approvisionnement en matières premières critiques et prévoit des mesures pour atténuer les risques liés à l'approvisionnement;

- fournit un cadre pour la coopération en matière de **partenariats stratégiques** avec des pays tiers liés aux matières premières et pour parvenir à de plus grandes synergies entre les partenariats stratégiques et la coopération des États membres avec les pays tiers concernés;
- contient des dispositions visant à développer la **circularité** des marchés de matières premières critiques et à réduire l'empreinte environnementale des matières premières critiques;
- institue un **comité européen des matières premières critiques**, composé de représentants de haut niveau des États membres et de la Commission, qui présidera le comité et qui fournira des conseils à la Commission et contribuera à la coordination, à la coopération et à l'échange d'informations.

Enfin, la proposition contient des articles sur les **sanctions, le suivi des progrès et l'évaluation** du règlement. Elle établit également un rapport commun pour les États membres concernant les différentes mesures et contient un article garantissant que les informations confidentielles collectées en vertu du présent règlement sont traitées de manière cohérente.

Cadre permettant d'assurer un approvisionnement durable et sûr en matières premières critiques

2023/0079(COD) - 14/09/2023 - Texte adopté du Parlement, vote partiel en 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 515 voix pour, 34 contre et 28 abstentions, des **amendements** à la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et modifiant les règlements (UE) n° 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1724 et (UE) 2019/1020.

La question a été renvoyée à la commission compétente pour négociations interinstitutionnelles.

Objectifs

Le règlement devrait viser à améliorer le fonctionnement du marché intérieur en établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement compétitif sur le plan international, sûr, résilient et durable en matières premières critiques dans l'Union, notamment en encourageant la durabilité, les performances et la circularité tout au long de la chaîne de valeur.

Afin de réaliser cet objectif général, le règlement devrait viser à **renforcer les différentes étapes de la chaîne de valeur des matières premières stratégiques** avec pour but qu'à l'horizon 2030, les capacités de l'Union en ce qui concerne les matières premières stratégiques aient augmenté de manière significative de sorte qu'elles atteignent les niveaux de référence suivants:

- la capacité d'extraction de l'Union devrait permettre d'extraire les minerais, minéraux ou concentrés nécessaires à une production satisfaisant au moins 10% de la consommation annuelle de matières premières stratégiques de l'Union;
- la **capacité de transformation** de l'Union devrait permettre de produire des quantités satisfaisant au moins **50%** de la consommation annuelle de matières premières stratégiques de l'Union; jusqu'à **20%** de la nouvelle capacité de transformation de l'Union pourrait être obtenue par l'intermédiaire de partenariats stratégiques dans des marchés émergents et des pays en développement;
- la **capacité de recyclage** de l'Union devrait permettre de produire **10%** de volume en plus par rapport à la base de référence pour la période 2020-2022 pour chaque matière première stratégique, en vue de rassembler, de trier et de transformer au moins **45%** de chaque matière première stratégique contenue dans les déchets de l'Union.

Le règlement devrait également viser à :

- **diversifier les sources d'importation** des matières premières stratégiques de l'Union et réduire les dépendances à l'égard de partenaires non fiables qui ne partagent pas les valeurs de l'Union, et ne respectent pas les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit;
- favoriser l'élaboration et le déploiement de **matières premières de substitution** en encourageant les méthodes de production de matières premières de substitution ainsi que la recherche et le développement d'autres matières novatrices pour réduire l'empreinte environnementale de l'Union;
- atténuer l'augmentation de la **demande de matières premières critiques dans l'Union**, notamment en améliorant les performances et en favorisant l'adoption de matières de substitution tout au long des chaînes de valeur;
- accroître la part de **matières premières secondaires** dans la consommation de matières premières stratégiques de l'Union.

Liste des matières premières stratégiques

La Commission devrait adopter des actes délégués en vue de modifier le règlement en actualisant la liste des matières premières stratégiques, en y ajoutant notamment des matières premières si des risques en matière d'approvisionnement ont été détectés à l'issue du suivi et des tests de résistance effectués en vertu du règlement. Au plus tard six mois après l'adoption du règlement, la Commission devrait présenter au Parlement européen et au Conseil une liste des matières premières secondaires stratégiques, incluant les ferrailles. Lors de l'établissement de cette liste, la Commission devrait accorder une attention particulière à l'importance d'une matière première secondaire au regard des transitions écologique et numérique et des applications dans les secteurs spatial et de la défense.

Partenariats stratégiques

Les députés soulignent que l'Union devrait chercher à nouer des **partenariats bénéfiques et durables avec ces pays tiers**, et notamment avec les marchés émergents et les économies en développement, qui contribuent à la diversification de sa chaîne d'approvisionnement en matières premières tout en apportant une valeur ajoutée dans ces pays. Des mesures supplémentaires devraient également être prises en matière de coopération avec des partenaires internationaux attachés aux mêmes principes participant au marché intérieur, les pays candidats ou les pays tiers attachés aux mêmes principes qui ne sont partie ni à un partenariat stratégique ni à un accord de libre-échange.

Les projets devraient être mutuellement avantageux pour l'Union et pour le pays tiers concerné. Si nécessaire, l'Union aidera les pays tiers à renforcer leur cadre juridique et leur capacité en matière de bonne gouvernance ainsi que la transparence dans le secteur des matières premières, et ce dans le but de créer une situation mutuellement avantageuse, y compris pour la population locale, dans le cadre du partenariat sur les matières premières.

Projets stratégiques

Selon les députés, les projets stratégiques devraient être des **projets phares** sur le plan de l'innovation technologique et de la durabilité. Un soutien efficace aux projets stratégiques pourrait permettre d'améliorer l'accès des secteurs en aval aux matières, de créer des débouchés économiques tout au long de la chaîne de valeur, y compris pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les communautés locales, et contribuer à la création d'emplois. Afin d'assurer le développement de projets stratégiques dans l'ensemble de l'Union, ces projets devraient bénéficier de procédures d'autorisation simplifiées et prévisibles ainsi que d'aides au financement.

Les projets stratégiques dans les pays tiers devraient respecter les conventions et les normes internationales liées à la protection de l'environnement et aux droits de l'homme, et encourager l'utilisation de modèles économiques participatifs dans le cadre desquels les communautés locales participent à la prise de décision.

La Commission devrait être à même de donner la priorité aux projets stratégiques **qui contribuent à la circularité des matières premières ou présentés par des PME**, pour autant qu'un équilibre des projets entre les différentes étapes de la chaîne de valeur soit assuré.

Afin de limiter le plus possible la charge administrative imposée aux États membres et aux entreprises, en particulier les PME, les différentes obligations de déclaration devraient être simplifiées

Financement

Des **instruments financiers** et de soutien spécifiques ainsi que des fonds de recherche et d'innovation ciblés visant à améliorer les performances, la substitution, les processus de recyclage et les cycles de matériaux devraient prendre la forme de programmes de recherche et d'innovation et d'autres instruments pour stimuler l'innovation, en particulier dans les domaines du traitement des déchets, des matériaux avancés et de la substitution, ainsi que pour l'élaboration de technologies nouvelles et innovantes dans le secteur de l'extraction durable des matières premières critiques de l'Union.

La Commission devrait, par ailleurs, envisager la possibilité de créer **un fonds spécifique au niveau de l'Union**, par exemple sous la forme d'un fonds européen pour les matières premières stratégiques ou sous la forme d'une attribution de l'aide financière par l'intermédiaire d'une réorientation des priorités des fonds au titre du cadre financier pluriannuel.